

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 4 novembre 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
Karl Hunting, conseiller au siège no 3
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Est absente :

Mme Véronique Blais, conseillère au siège no.5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024
- 3.0 Adoption des comptes payés d'octobre 2024
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour octobre 2024

- 5.0 Période de questions

- 6.0 Règlements :
 - 6.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 683 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2025
 - 6.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 684 sur la régie interne des séances du conseil
 - 6.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 685 modifiant le règlement no 607 sur la gestion contractuelle

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Octroi d'un contrat d'entretien de la patinoire extérieure et de la glissade saison 2024-2025
 - 7.2 Nomination du maire suppléant 2025
 - 7.3 Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 7.4 Programme de soutien financier aux familles pour 2025
 - 7.5 Prévisions budgétaires et tarification 2025 de la régie intermunicipale de déchets solides de la Région de Coaticook
 - 7.6 PIIA 2024-10-0106 – 1000 chemin Val-Estrie
 - 7.7 CAUCA – Entente de services SURVI-Mobile 2025-2027
 - 7.8 ADSP – Paiement no 9
 - 7.9 ÉcoÉnergie 360 – Intérêt de la Ville de Waterville
 - 7.10 Protocole d'Entente avec le Centre culturel et communautaire de Waterville
 - 7.11 Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle



- 7.12 Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations qui incombent à la Ville de Waterville en vertu de la Charte de la langue française
- 8.0 Varia
- 9.0 Questions des contribuables
- 10.0 Levée de l'assemblée

5760-2024-11-04

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

5761-2024-11-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 7 octobre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 soit adopté.

5762-2024-11-04

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 octobre soient adoptés :



Les activités courantes du 1er au 31 octobre: 431 070.97 \$

Les salaires du 1er au 31 octobre: 70 846.10 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 346.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'octobre 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne était présente.

5763-2024-11-04

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 683 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2025.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5764-2024-11-04

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 684 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement sur la régie interne des séances du conseil.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet



de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5765-2024-11-04

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 685
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 607 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Philippe-David Blanchette, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 607 sur la gestion contractuelle.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5766-2024-11-04

**OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE LA
GLISSADE SAISON 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville entretient une patinoire extérieure pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite engager un contractuel pour effectuer les travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire et de la glissade;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

D'approuver le projet d'entente présenté par la directrice générale et donner le contrat d'entretien saison 2024-2025 de la patinoire extérieure à Anthony Bergeron-Houle pour un montant total de 11 000 \$ plus taxes;

D'autoriser la direction générale à signer les documents relatifs à ce contrat.

5766-2024-11-04

**OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE LA
GLISSADE SAISON 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville entretient une patinoire extérieure pendant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite engager un contractuel pour effectuer les travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire et de la glissade;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette



Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

D'approuver le projet d'entente présenté par la directrice générale et donner le contrat d'entretien saison 2024-2025 de la patinoire extérieure à Anthony Bergeron-Houle pour un montant total de 11 000 \$ plus taxes;

D'autoriser la direction générale à signer les documents relatifs à ce contrat.

5767-2024-11-04

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2025

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

De nommer le maire suppléant selon le tableau suivant pour l'année 2025 :

Nom	Période
René Bessette	Janvier à mars 2025
Philippe-David Blanchette	Avril à juin 2025
Gaétan Lafond	Juillet à octobre 2025

5768-2024-11-04

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

5769-2024-11-04

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX FAMILLES POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté, en septembre 2019, la Politique familiale et des aînés ainsi que son plan d'action 2020-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté, la résolution 4601-2020-05-04, en mai 2020, bonifiant le soutien aux familles ;



CONSIDÉRANT QUE certains citoyens demandent le renouvellement de ce programme qui vient à échéance le 31 décembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

De prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, le programme de soutien aux familles, soit de la façon suivante :

La Ville de Waterville propose un remboursement à l'achat de produits sanitaires durables pour les produits suivants :

- Compresse d'allaitement lavable
- Couches lavables pour bébé
- Couches lavables pour la piscine
- Couches lavables pour adultes
- Coupes menstruelles
- Culottes d'apprentissage lavables
- Culottes absorbantes lavables
- Serviettes hygiéniques lavables
- Protège-dessous lavables.

Le remboursement se fait sur présentation de la facture, 50% du montant, jusqu'à concurrence de 250 \$ par famille pour les familles qui s'engagent à les utiliser et ce à partir de la date d'adoption de la présente résolution.

5770-2024-11-04

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFICATION 2025 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2025 au montant de 3 570 053.44\$, ainsi que les tarifs applicables pour 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres sont invitées à adopter une résolution approuvant lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2025 ;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Waterville approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2025 soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).



CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du 1000 Val-Estrie est un bâtiment protégé par un PIIA et que tous les travaux extérieurs doivent être présentés au CCU;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont remis la description des travaux (remplacement des fenêtres) qui vont être effectués sur le bâtiment et qu'ils respectent les normes établies selon le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation va garder le cachet antique de la résidence en ne touchant presque pas à la structure extérieure du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation du bâtiment ne causera aucun préjudice au voisinage

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter le projet de remplacement des fenêtres pour le 1000 chemin Val-Estrie;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil approuve la demande tel que recommandé par le CCU.

CONSIDÉRANT QUE CAUCA offre l'application SURVI-Mobile aux différentes villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie désire renouveler l'utilisation de l'application SURVI-Mobile offerte par CAUCA;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CAUCA en vertu de la présente entente, se limite à permettre l'utilisation de l'application SURVI-Mobile à l'intérieur du territoire desservi par le Service incendie;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'entente pour 2025-2027 présentée par CAUCA;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'entente d'utilisation de l'application SURVI-Mobile offerte par CAUCA pour 2025-2027.



CONSIDÉRANT QUE la ville de Waterville a donné un mandat, le 15 janvier 2024, à la firme ADSP Inc. pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

D'approuver le paiement de la facture F-5825 en date du 24 octobre 2024 de ADSP Inc. au montant de 1 518.79\$ taxes incluses pour les services professionnels multidisciplinaires pour le projet de transformation de l'église en lieu multifonctionnel tel que recommandé par Sylvie Girard de Géosymbiose.

5774-2024-11-04 **INTENTION DE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE DÉCARBONATION ET D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉCO ÉNERGIE 360 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « **FQM** ») a lancé « *ÉcoÉnergie 360* » (ci-après « *ÉcoÉnergie 360* »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'ÉcoÉnergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire bénéficier du programme ÉcoÉnergie 360 ;

CONSIDÉRANT QUE pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la Ville de Waterville doivent être colligés et utilisés par la FQM, ÉcoÉnergie 360 Inc. ou tout autre intervenant ou partenaire au programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville :

- déclare sa volonté de participer au programme d'ÉcoÉnergie 360 ;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, ÉcoÉnergie 360 Inc., et tout autre intervenant ou



partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité / Ville de Waterville ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou ÉcoÉnergie 360 Inc. pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Ville de Waterville confirme son intention de participer au programme ÉcoÉnergie 360 ;

QUE la Ville de Waterville autorise la direction générale à :

- Collaborer avec la FQM, ÉcoÉnergie 360 Inc. et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux et ce, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Waterville ;
- Transmettre à la FQM, ÉcoÉnergie 360 Inc. et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie ;
- Signer la lettre d'acceptation se trouvant en annexe A de la présente résolution et à remplir toutes formalités afin de donner effet à cette lettre d'acceptation ;
- Effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

5775-2024-11-04

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE WATERVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville souhaite soutenir les activités du Centre culturel et communautaire de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE le Centre culturel et communautaire de Waterville (CCCW) est dûment formé, composé d'un conseil d'administration associé à une charte à titre d'organisme à but non lucratif ;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville et le Centre culturel et communautaire se sont entendu sur un protocole d'entente fixant les rôles et responsabilités des deux organisations jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

QUE la Ville de Waterville approuve le protocole d'entente liant la Ville et le Centre culturel et communautaire de Waterville;

QUE la Ville de Waterville autorise la mairesse ainsi que la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5776-2024-11-04

DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette



Le vote est demandé par le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting

Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette vote pour

Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote contre

La conseillère au siège no. 4 Gordon Barnett vote contre

Le conseiller au siège no 6 René Bessette vote pour

Et résolu à la majorité des conseillers présents

D' la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Ville de Waterville* » ;

De désigner la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie Isabelle, comme émissaire (dès le 4 novembre 2024) et de lui déléguer l'ensemble des fonctions que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* attribue au mandataire (émissaire) ;

De désigner la trésorière adjointe, Mme Christine Roy, comme aide-émissaire (dès le 4 novembre 2024);

Que la Directive de la Ville de Waterville remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

Que cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;
- diffusée au personnel de la ville;
- révisée au moins tous les cinq ans.

5777-2024-11-04

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS QUI INCOMBENT À LA VILLE EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QUE les récentes modifications confèrent de nouvelles obligations à tous les organismes de l'Administration, dont la Ville de Waterville, notamment celle prévue à l'article 128.1 de la Charte soit d'adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*;



CONSIDÉRANT que la procédure vise à assurer un traitement équitable, efficient et efficace des plaintes faites auprès de la Ville de Waterville concernant un manquement allégué à ses obligations prévues à la *Charte de la langue française (RLRQ, chapitre C-11)*.;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Le vote est demandé par le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting

Le conseiller au siège no. 1 Philippe-David Blanchette vote pour

Le conseiller au siège no. 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no. 3 Karl Hunting vote contre

La conseillère au siège no. 4 Gordon Barnett vote contre

Le conseiller au siège no 6 René Bessette vote pour

Et résolu à la majorité des conseillers présents

D'adopter la « Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations qui incombent à la Ville de Waterville en vertu de la Charte de la langue française » tel que présenté par la direction générale.

VARIA

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucune personne était présente.

5778-2024-11-04

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

